

L'ajournement

rang des banquettes ministérielles d'en face, qui leur permette de réduire leurs dépenses. Le gouvernement réussira peut-être du même coup à soulager le petit exploitant de la paperasserie. Si les députés ne font rien, ils peuvent s'attendre à un pourrissement prolongé de la situation.

Je rappelle aux députés d'en face qu'il y a eu 1,465 faillites au cours du premier trimestre de 1979. En septembre 1979, il y a eu plus de 2,000 faillites. Je voudrais aussi leur rappeler que le rapport des faillites au nombre d'entreprises n'est guère reluisant quand on le compare à la situation chez nos voisins du Sud. Nous avons beaucoup à faire pour atteindre même la moitié de la performance d'autres pays de libre entreprise. Les ministériels en général et le ministre chargé des Petites entreprises en particulier oublient un grand problème: l'appauvrissement des petits hommes d'affaires.

Je supplie le ministre chargé des Petites entreprises d'avoir la sagesse de présenter une mesure législative honnête qui prouve au milieu des affaires que le gouvernement se soucie de lui, qu'il réduira les dépenses publiques et qu'il freinera l'inflation. Pas de grandes promesses vaines qui font miroiter un taux d'inflation de 4, 6 ou 8 p. 100 quand en réalité il dépasse 10 p. 100.

Voyons les choses, comme le dit le premier ministre, avec un regard neuf et enrôlons les Canadiens dans un mouvement qui rendra sa crédibilité au gouvernement et assurera le succès aux petites entreprises.

[Français]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! En conformité de l'article 40 du Règlement, l'ajournement de la Chambre est proposé et appuyé d'office. Il est donc proposé: Que la Chambre s'ajourne maintenant.

* * *

● (2200)

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avant que nous ne passions à la motion d'ajournement, je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre pourrait nous renseigner sur la nature de nos travaux demain. J'espère que nous pourrions nous entendre demain matin sur la question dont nous discutons cet après-midi.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, j'espère que nous parviendrons à nous entendre à ce sujet demain matin. Si tel est le cas nous étudierons le bill C-19 dans l'après-midi.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

[M. Domm.]

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE—ON DEMANDE UN DÉBAT PARLEMENTAIRE AVANT L'APPLICATION GÉNÉRALE DU SYSTÈME.

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur l'Orateur, j'ai posé une question à la Chambre des communes, le 23 avril dernier, au sujet de la conversion au système métrique, conversion qui va se traduire par l'imposition de ce système, de gré ou de force, à six ou huit millions de Canadiens le 1^{er} janvier prochain. Ma question était adressée au premier ministre (M. Trudeau). En son absence, je l'ai posée au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) qui, préférant ne pas y répondre, l'a transmise au ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe).

La question portait sur deux points. J'estimais que le gouvernement du Canada, contre la volonté de la population et sans débat ni consultation, avait imposé aux Canadiens la conversion au système métrique, en particulier dans les villes de Peterborough, Kamloops et Sherbrooke. J'ai donc demandé au ministre d'État (Petites entreprises) s'il était prêt à envisager de présenter à la Chambre un projet de loi qui donnerait aux Canadiens l'occasion d'exprimer leur avis sur l'imposition du système métrique au secteur des magasins de détail, en particulier les boucheries.

Le ministre a répondu qu'il croyait que la Chambre avait étudié la question en 1971. Le 25 avril, soit vendredi dernier, le ministre responsable de la petite entreprise a déclaré qu'il reconnaissait s'être trompé. Il a dit «je reconnais très humblement qu'aucune mesure législative sur la métricisation n'a été adoptée en tant que telle».

Cela dit, je voudrais faire savoir au gouvernement qu'il y a autant de différence entre la façon dont les États-Unis se convertissent au système métrique pour la vente au détail et la façon dont le Canada s'y prend qu'il y en a entre une démocratie et une dictature. Ce qui s'est passé au Canada, c'est que le gouvernement a eu le manque de sagesse de forcer l'année dernière trois régions pilotes à adopter le système métrique par voie de décrets du conseil ou d'ordonnances ministérielles, donc sans que les citoyens canadiens aient eu la possibilité de choisir et même sans le débat parlementaire qui aurait été normal. Les résultats ont été désastreux. La réaction contre le programme fut unanime. Compte tenu de ces faits et de la réaction contre cette métricisation forcée sans débat, j'attends avec impatience et optimisme la déclaration du ministre à la Chambre.

● (2205)

Le 23 avril, le ministre d'État (Petites entreprises) a dit, quand je lui ai demandé s'il permettrait au Parlement de discuter pleinement de la conversion au système métrique, que cela serait étudié. Je suis revenu à la charge avec une question supplémentaire pour demander s'il présenterait un bill. Encore une fois, il a dit qu'il y réfléchirait. Considérant le discours du trône, par lequel le premier ministre et le gouvernement ont déclaré aux Canadiens qu'ils tiendraient compte des vœux de la population dans le gouvernement du pays, j'espère sincèrement qu'ils voudront présenter un texte de loi avant d'appliquer le système métrique dans 21 villes canadiennes le 1^{er} janvier 1981.